Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 22 Joumada I 1445
6 Décembre 2023

N° 142

39ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2778**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **2779**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **2781**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2781**
Avis aux créanciers..... **2782**
Convocations
Sociétés anonymes **2784**
Divers
Avis au public..... **2785**
Rectificatifs **2786**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Avis de souscription

Augmentation du capital

ULYGROS

Société anonyme

Au capital de 26 000 000 DT

Siège social : Croisement RN9 et RN10, Sidi Daoued, La Marsa

Identifiant Unique : 0578156B

MF : 578156 B/D/M/000

L'assemblée générale extraordinaire tenue le 9 novembre 2023 a décidé :

1- D'augmenter le capital social de la société de 7 000 000 DT pour le porter de 26 000 000 DT à 33 000 000 DT à libérer entièrement à la souscription et ce par l'émission au pair de 700 000 actions nominatives nouvelles de 10 DT chacune.

2- De supprimer le droit préférentiel de souscription et de réserver la souscription de l'intégralité des 700 000 actions émises à un seul actionnaire.

Dépôt des fonds provenant de la souscription.

Au compte indisponible ouvert chez UIB, Agence Les Berges du Lac sous le numéro : 12029000010800889815.

Droit et délai de souscription :

Les souscriptions seront reçues au siège social de la société du 6 décembre 2023 au 20 décembre 2023 inclus.

Toutefois, ce délai se trouvera clos par anticipation dès que tous les droits de souscription auront été exercés.

Date et lieu de dépôt :

Le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 9 novembre 2023 a été déposé au Registre National des Entreprises le 21 novembre 2023 sous le numéro AC 011632023.

2023R02883SANB2

Notice

Augmentation de capital

COGITEL

Société anonyme

Au capital de 13 400 000 Dinars

MF : 036826 E/A/M/000

RNE : 0036826E

CNSS : 11008789

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 27/11/2023 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés de Sfax en date du 27/11/2023 sous le n°23506708 quittance n°M007383, dont un projet a été déposé provisoirement au registre national des entreprises le 30/11/2023 sous le n°AC081662023, il a été décidé d'augmenter le capital social de 8 040 500 DT par la création en numéraire de 8 040 500 actions nominatives nouvelles de 1 DT chacune, réservée en totalité à la Société d'investissement à capital risque BIAT CAPITAL RISQUE (BCR), avec renonciation des autres actionnaires à leurs droits préférentiels de souscription, à souscrire en intégralité et à libérer en totalité, portant ainsi le capital de 13 400 000 DT à 21 440 500 DT.

L'augmentation de capital sera réalisée à une valeur de 3,358 DT l'action avec une prime d'émission globale égale à 18959499 DT.

Le délai du droit de souscription a été fixé à 15 jours à compter de la date de publication de la présente notice au JORT, sauf clôture par anticipation de la souscription et de la libération en numéraires de la totalité des 8 040 500 actions nominatives nouvelles de 1 DT chacune par la Société d'investissement à capital risque BIAT CAPITAL RISQUE (BCR).

La souscription se fera au siège social de la société sis à : Route de Tunis - Km 15 Sidi Salah - Sfax - Tunisie.

Les fonds provenant de la souscription seront versés au compte indisponible ouvert auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie «BIAT» sous le n°0870 0000 4032 0077 9782.

2023R02887SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Clôture de liquidation et arrêt définitif de l'activité

SOCIETE SERD SOFT

SARL au capital social de 750.000 DT

Siège social : Zone Industrielle - Aéroport - Charguia 2, 2035, Ariana - Tunisie

Matricule fiscal : 0809009B

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire réunie le 18 octobre 2023 enregistré à la recette des finances rue de Paradis - Ariana le 24/10/2023 sous le n°23710352 quittance n°120461, il a été décidé la clôture des travaux de liquidation et l'approbation du rapport du liquidateur relatif à la clôture de liquidation et des comptes définitifs de la liquidation, donner quitus entier et définitif et sans réserve au liquidateur et la radiation de la société au niveau du registre national des entreprises.

Un exemplaire du procès-verbal sus indiqué ainsi que du rapport de liquidateur et les comptes de liquidation et les documents nécessaires à la radiation au niveau RNE ont été déposés au centre du registre national des entreprises en date du 25/10/2023 sous n°2023171961 et le 29/11/2023 sous le n°2023181422.

2023R02866SRLB2

Clôture de liquidation et arrêt définitif de l'activité

SOCIETE SYSTEL TRAINING

SARL au capital social de 5.000 DT

Siège social : Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, 2035, Ariana - Tunisie

Matricule fiscal : 1237154 L

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire réunie le 17 octobre 2023 enregistré à la recette des finances rue de Paradis - Ariana le 24/10/2023 sous le n°23710351 quittance n°120457, il a été décidé la clôture des travaux de liquidation et

l'approbation du rapport du liquidateur relatif à la clôture de liquidation et des comptes définitifs de la liquidation, donner quitus entier et définitif et sans réserve au liquidateur et la radiation de la société au niveau du registre national des entreprises.

Un exemplaire du procès-verbal sus indiqué ainsi que du rapport de liquidateur et les comptes de liquidation et les documents nécessaires à la radiation au niveau RNE ont été déposés au centre du registre national des entreprises en date du 25/10/2023 sous n°2023171957 et le 29/11/2023 sous n°2023181436.

2023R02867SRLB2

Fusion absorption

SOCIETE BOOSTENO TUNISIE

SARL au capital de 2.000 DT

Siège social : Rue du Lac de Turkana, Centre Babel les Berges du Lac, Tunis

M.F : 1668824Z/A/M/000

R.N.E : 1668824Z

CNSS : 637161-65

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 Novembre 2023 enregistré à la recette des finances du Lac Tunis le 27 Novembre 2023 sous le numéro 23509643 quittance n°M111327 et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises sous le numéro 2023181608 en date du 30 Novembre 2023, il a été décidé :

- La fusion par voie d'absorption de la société «Boost Academy Center» par la société «Boosteno Tunisie».

- L'approbation du contrat de fusion dans toutes ses stipulations, lequel enregistré à la recette des finances sous le numéro 23709644 quittance n°111334.

- L'approbation de la date d'effet pour établir les conditions de la fusion, au 01 Janvier 2023.

- L'approbation des apports effectués par la société «Boost Academy Center» à titre de fusion ainsi que l'évaluation qui en a été faite. Le total des actifs apportés s'élève à 1.962.810,125 DT.

- Le passif pris en charge par la société absorbante s'élève à 2.004.510,595 DT

- Prend acte de ce que «Boosteno Tunisie» est propriétaire de la totalité des parts sociales formant le capital de la société «Boost Academy Center», qu'elle renonce de ce fait à exercer des droits d'attribution de ses propres titres et qu'il n'y a pas lieu à créer des parts sociales en rémunération des actifs nets apportés.

- Prend acte de ce que l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société «Boost Academy Center» tenue, le 7 Novembre 2023 à 10 Heures, a décidé la présente fusion; et

- Constate ainsi que les conditions auxquelles était subordonnée la fusion, sont réalisées et, par conséquent, décide que la fusion de la société «Boost Academy Center» et de la société «Boosteno Tunisie» est définitive. La société «Boost Academy Center» sera de ce fait dissoute.

2023R02889SRLB2

SOCIETE BOOST ACADEMY CENTER

SARL au capital de 204.000 DT

Siége social : 12 Rue du Lac de Turkana Centre Babel, les Berges du Lac, Tunis

M.F : 1446574S/A/M/000

R.N.E : 1446574S

CNSS : 552505-90

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 7 novembre 2023 enregistré à la recette des finances du Lac Tunis le 27 novembre 2023 sous le numéro 23709645 quittance n°M111337 et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises sous le numéro 2023181606 en date du 30 novembre 2023, il a été décidé :

- La fusion par voie d'absorption de la société «Boost Academy Center» par la société «Boosteno Tunisie».

- L'approbation du contrat de fusion dans toutes ses stipulations lequel enregistré à la recette des finances sous le numéro 23709644 quittance n°111334.

- L'approbation de la date d'effet pour établir les conditions de la fusion, au 01 Janvier 2023.

- L'approbation des apports effectués par la société «Boost Academy Center» à titre de fusion ainsi que l'évaluation qui en a été faite. Le total des actifs apportés s'élève à 1.962.810,125 DT.

- Le passif pris en charge par la société absorbante s'élève à 2.004.510,595 DT

- Prend acte de ce que «Boosteno Tunisie» est propriétaire de la totalité des parts sociales formant le capital de la société «Boost Academy Center», qu'elle renonce de ce fait à exercer des droits d'attribution de ses propres titres et qu'il n'y a pas lieu à créer des parts sociales en rémunération des actifs nets apportés.

- Décide la dissolution sans liquidation de la société «Boost Academy Center».

2023R02890SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Donation de la moitié de fonds de commerce Médenine

Suivant un acte de donation édité en date du 24/11/2023 enregistré à la recette des finances Médenine héritiers Mr Mosbah Ben Aissa Bouadla ont donné la moitié du fonds de commerce (fruits et légumes) sis au marché municipal Médenine à Mr Aissa Bouadla les oppositions auront lieu chez l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce sus indiquée durant les 20 jours qui suivent la publication de cet avis au JORT.

2023R02871FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Douar Hicher en date du 29/11/2023 sous le n°23202429, Quittance n°M071112,

Madame Leila NSAIRI a vendu à Madame Asma Abdelli, La totalité du fonds de commerce lui appartenant sous forme d'un magasin destiné à la vente des vêtements prêt-à-porter et des chaussures situé à l'Avenue Khaled Ibn Al Walid La Manouba.

Les oppositions seront faites entre les mains de Maître Sameh Jlassi Avocate ayant son bureau à l'immeuble Carthage route mateur Km 7 Manouba, 2ème Etage, Bureau n°7, dans un délai de 20 jours dès la parution de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée dans deux journaux quotidiens (Achourouk et le Quotidien) en 02/12/2023.

2023R02877FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un contrat de vente de fonds de commerce, privé du 25/11/2023 enregistré à la recette des finances de Grombalia en date du 27/11/2020, enregistrement n°23206854 Quittance n°M108178, Madame Afef Ben Bachir el Fehri titulaire de la CIN 06392198 du 10/12/2012, demeurant à Grombalia, a vendu à Madame Jihen Ben Ridha Mira CIN n°09836196 du 01/12/2012 demeurant à Kalbia Grombalia, la totalité de fonds de commerce qui est un salon de coiffure et esthétique situé à cité Romana Grombalia.

Cette annonce est publiée aux journaux Achourouk et Le Quotidien le 2/12/2023.

2023R02882FCCC2

Avis

Suivant un acte sous-seing privé en date du 16/11/2023, enregistré à la recette des finances de Nabeul avenue Taieb Mhiri le 17/11/2023 quittance n°M108446 enregistrement n°23206372 madame Ichraf Gastli titulaire de la CIN n°06330613 a vendu à monsieur Lassad Farhani titulaire de la CIN n°06476442 la totalité du fonds de commerce exploité au local sis au 8 Rue Ibn Khaldoun Nabeul destiné à usage de restaurant spécialisé pour le prix de quarante huit mille dinars 48.000.000.

Les oppositions doivent être formulées au domicile élu sis au bureau de Maître Hichem Ben Hadj Hmida Rue Mohamed Tlatli immeuble dream city 3ème étage bureau 302 Nabeul dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet extrait au journal officiel de la République Tunisienne.

Extrait publié au journal La Presse n°1445 le 26/11/2023.

2023R02888FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances de Rue Jazira le 6/11/2023 quittance n°M066193 n° d'enregistrement 13203266, Mr Nasseur Eddine Jouini a vendu la totalité de son fonds de commerce sis au 8 rue Souk Esleh - Tunis avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné à tout commerce à Mme Noura Riahi demeurant à la Rue Bach Hamba Outik Bizerte.

Toute opposition doit être signifiée à l'acquéreur à son adresse sus indiquée dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

Le présent avis a également été publié au quotidien Echourouk du 28/11/2023.

2023R02892FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par Maître Ayari Ben Hssouna Jaouhar avocat à la cour de cassation sis à l'avenue de Hbib Bourguiba; enregistré à la recette des finances à ksar hellal le 6/10/2023 sous le n°23202075 quittance n°65797 Mr Mohamed Jamel Ben Foued Souissi a cédé à Mr Abdesslem Wassim Boughzala la moitié du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels destiné - restaurant - sis à l'avenue Hbib Bourguiba ksar- hellal.

Les oppositions doivent être faites dans 20 jours à compter de la date de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne entre les mains de l'acheteur Mr Abdesslem Wassim Boughzala domicilié à la rue Suisse Ksar Hellal.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien du 2/12/2023.

2023S01438FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 17/11/2023 enregistré à la recette des finances Sekiet Edeyer Sfax le 17/11/2023 sous le n°23203456 Quittance n°M073524 Madame Dhikra Zauari CIN n°11046910 son identifient Unique 1691411R demeurant au n°65 avenue sidi Bouali Sakiet Eddayer Sfax, a vendu à Madame Najia Louati, CIN n°01163855 demeurant à la route Saltania Km 04 Sfax la totalité du fonds de commerce exploité au Café catégorie 1. Le local sis Kassas Sidi Bou Ali Sakiet Eddayer Sfax.

Les oppositions doivent avoir lieu dans les vingt (20) jours qui suivent la date de publication du présent avis au journal officiel entre les mains de Madame Najia Louati à l'adresse du fonds de commerce sis kassas Sidi Bou Ali Sakiet Eddayer Sfax.

Le présent avis a été publié au journal quotidien "Le Quotidien" du 30/11/2023.

2023X01549FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 5/10/2023 et enregistré à la recette des finances Abou Kacem Chebi Sfax le 29/11/2023 sous le numéro quittance M107351 et numéro d'enregistrement 23205462, Kamel Kosentini titulaire de la C.I.N n°08420500, a vendu à Mahmoud Koubaa titulaire de la C.I.N n°11057131, en tant qu'acheteur la totalité du fonds de commerce exploité en tant que Restaurant, sis à Elmadina Alatika Rue Saygine n°18 Sfax.

Les oppositions sont reçues dans un délai de 20 jours chez l'acheteur sis à Elmadina Alatika Rue Saygine n°18 Sfax.

Un extrait de cette annonce a été publié dans le journal Echourouk du 4/12/2023.

2023X01551FCCC2

Don d'un fonds de commerce

Suivant argument Equitable Edité par notaire Nasr bin Rajab et son compagnon, daté le 15 novembre 2023 et enregistré à la recette des Finances Eljam à la date du 30 Novembre 2023 sous le numéro M065980.

En conséquence, il a été accordé Mme Shafia bent Alaya bent Ibrahim Al-Sassi, demeurant au quartier Al-Saada, Habira Al-Mahdia, et inscrite au registre de commerce du Tribunal de Première Instance de Mahdia sous le n°A16122862015, son identifiant fiscal numéro 1379776Z, titulaire de la carte nationale d'identification numéro 06340514 à son mari, M. Kamal bin Abdul Aziz Maatouq, demeurant au 7 novembre rue 5113 Hbira Al Mahdia, titulaire de la carte nationale d'identification numéro 03934829, l'intégralité de l'actif du fonds de commerce représenté par un café avec tous ses éléments matériels et moraux sous le nom d'Amira Café, situé à Hbira Al Mahdia.

Les objections doivent être acceptées par le donataire dans un délai maximum de vingt jours à compter de la date de publication de la présente notification au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans le journal Assabah du 2/12/2023.

2023X01553FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Par acte, enregistré à la recette des finances Rue Paradis Ariana le 7/6/2023 enregistrement n°23305392 quittance n°72040.

Mr. Ahmed ben Mohamed Hédi Ben Ahmed ben Chiben, titulaire de la C.I.N n°05481200 a loué à la société kinza sat Empair, en cours de constitution, représentée par son gérant Mr. Akram ben Hsouna ben Hédi Youssfi, titulaire de la C.I.N n°09955976, le fonds de commerce situé au 87 avenue de l'Union du Maghreb Arabe La Soukra destiné pour tout type de commerce.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de locataire à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cet article a été publié au journal le Quotidien du 6 décembre 2023.

2023402877FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution

Syndic des copropriétaires Résidence Alyssa

Les Jardins de Carthage

Suivant procès-verbal daté du 29/10/2023 enregistré à la recette des finances La Goulette le 6/10/2023 sous le n°23707330 quittance n°106133, et sur l'arrêté de la municipalité Le Kram le 6/11/2023 sous le n°1710 il a été constitué le Syndic des copropriétaires :

Nom : Syndic des copropriétaires Résidence Alyssa

Adresse : Les Jardins de Carthage

Président : Imed El Amine

Vice-président : Abdeljabbar Khallouli

Trésorier : Abou Loubaba Ben Said.

2023T01155APSF1

Syndicat des copropriétaires Résidence Bousten - 1

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 23 septembre 2023 enregistré à la recette des finances d'Hammamet reçu n°M139298 du 20 octobre 2023 et le n°14339 selon registre de l'huissier et la lettre de la municipalité d'Hammamet n°9414 du 23 Novembre 2023, il a été décidé :

La constitution du syndicat des copropriétaires - Résidence Bousten1 avec la nomination de :

- M. Mohamed Ben Ali : Président

- M. Lassad Saiidi : Secrétaire général

- Mme. Mouna Ben Ammar : Trésorière

Adresse n°1 Rue de la Paix Hammamet.

2023R02880APSF1

Constitution d'un syndicat de copropriétaires Résidence Riadh 1 et 2 Borj Touil

Selon le procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du Syndicat des copropriétaires de la résidence Riadh 1 and 2, Borj Touil Ariana, qui a été enregistré à la recette des finances de Raoued le 7 juin 2023 sous le numéro M069361, et qui a été approuvé par la municipalité de Raoued le 19 juin 2023, le bureau du syndicat des copropriétaires de la résidence Riadh 1 et 2, Borj Touil, a été constitué et élu comme suit :

Président du Syndicat : M. Noureddine Htira

Trésorier : M. Mounir Ahmed Ben Fakih

Chargé de l'information et des relations avec les citoyens : M. Zied al- Tamni.

2023R02891APSF1

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière de parts indivises

Etude de Maître Abderrahmen Ben El Haj Salah

Avocat à la cour de cassation

Nabeul - Center (Nabeul)

M.F : 54263 S/A/P/000

I) Créanciers : les héritiers de Bilel BAYAR, son père Fehri BAYAR, C.I.N n°01730868, et sa mère Nabiha

SOUKAH, C.I.N n°01648024, demeurants rue les Oranges à Nabeul.

II) Débiteur saisi : Nomane BOUDHRIOUA, C.I.N° 05117961, demeurant Garetsassi, Korba, Gouvernorat de Nabeul.

III) Avocat poursuivant : Maître Abderrahmen Ben El Haj Salah, Avocat à la cour de cassation, 7ème étage Nabeul - Center - Nabeul.

IV) Immeubles saisis : 1/ la totalité des parts indivises revenant au débiteur saisi soit 720,5595 parts de la propriété dite «Ettakadom» objet du titre foncier n°623488 Nabeul, constituée par les parcelles n°20, 26, 32, 154,253 et 316, d'une superficie de 13951 m² située dans la banlieue de Korba, Gouvernorat de Nabeul, lesdites parcelles consistant en terre agricole.

2/ La totalité des parts indivises revenant au débiteur saisi soit 6181,3281 parts de la propriété dite «Moufida IX» objet du titre foncier n°574324 Nabeul, constituée par les parcelles n°95, 157, 160, 161, 165, 169 et 190, d'une superficie de 41910 m², située dans la banlieue de Korba, Gouvernorat de Nabeul, lesdites parcelles consistant en terre agricole.

V) Mise à prix : Commis par ordo sur requête, l'expert Monsieur Habib FERJANI, a fixé la mise à prix des parts saisies revenant au débiteur suivant son rapport d'expertise daté le 8 Août 2023 comme suit :

- La totalité des parts indivises revenant au débiteur saisi soit les 720,5595 parts de la propriété dite «Ettakadom» objet du titre foncier n°623488 Nabeul à mille cinq cent soixante trois dinars cinq cent quarante six millimes (1.563, d546).

- La totalité des parts indivises revenant au débiteur saisi soit les 6181,3281 parts de la propriété dite «Moufida IX» objet du titre foncier n°574324 Nabeul à quarante mille huit cent dix neuf dinars deux cent quarante deux millimes (40.819, d242).

Soit au total quarante deux mille trois cent quatre vingt deux dinars sept cent quatre vingt huit millimes (42.382, d788) outre les frais de poursuite qui seront annoncés à l'audience.

VI) Lieu et date de la vente : La vente aura lieu à la salle des criées du Tribunal de Première Instance de Nabeul, le lundi huit Janvier deux mille vingt quatre (8/01/2024) à partir de neuf heures (9 h) du matin.

VII) Visite : Elle est possible tous les jours.

Observations : Tout participant à l'adjudication doit se faire représenter par un avocat, consigner le (1/3) au moins de la mise à prix et justifier d'une autorisation préalable délivrée par M. le Gouverneur de Nabeul s'il est de nationalité étrangère.

Pour prendre connaissance du cahier des charges, il faut s'adresser au greffe de la chambre des saisies immobilières au Tribunal de Première Instance de Nabeul, ou au cabinet de l'avocat poursuivant pendant les jours et heures ouvrables.

2023402871VEPA1

Avis aux créanciers

Décision de désignation de séquestre

SOCIETE D'ETUDE ET DE REALISATIONS «HOTEL EDEN»

RNE : 0083611E

CNSS : 220257-67

Par sa décision du 20-11-2023, le Tribunal de 1ère Instance de Tunis a décidé la désignation de Monsieur Faouzi Ben Salem séquestre de la société D'ETUDE ET DE REALISATIONS «HOTEL EDEN» pour diriger la société en respect de la décision et la désignation et de la réglementation en vigueur.

Monsieur Omar Maaref est désigné juge contrôleur.

2023T01156VEPA2

Décision de désignation de 2 séquestres

SOCIETE FITOULINA

RNE : 0958334R

CNSS : 341209-60

Par sa décision du 20-11-2023, le Tribunal de 1ère Instance de Tunis a décidé la désignation de Messieurs Faouzi Ben Salem et Ridha Mejbri séquestres de la société FITOULINA pour diriger la société en respect de la décision de la désignation et la réglementation en vigueur.

Monsieur Omar Maaref est désigné juge contrôleur.

2023T01157VEPA2

Décision de désignation de 2 séquestres

SOCIETE RAFFINERIE ABOU WALID

RNE : 0645195L

CNSS : 234415-63

Par sa décision du 20-11-2023, le Tribunal de 1ère Instance de Tunis a décidé la désignation de Messieurs Faouzi Ben Salem et Ridha Mejbri séquestres de la société RAFFINERIE ABOU WALID pour diriger la société en respect de la décision de la désignation et de la réglementation en vigueur.

Monsieur Omar Maaref est désigné juge contrôleur.

2023T01158VEPA2

Ouverture des procédures de distribution des deniers

Conformément les articles 466 et 467 et 468 de Code de Procédure Civile et Commerciale

La République Tunisienne

Ministère de la Justice

Tribunal de première instance de Sousse2

Circonscription de distribution des deniers

Affaire n°144

En vertu de l'arrêté délivré par monsieur le président en charge des affaires de distribution des deniers au tribunal de première instance de

Sousse2 daté le 3/10/2023 en affaire de distribution des deniers n°144, et la décision suite à la demande de distribution déposée par Mme Amri Imen contre ses représentants dénommés Kahlaoui Anis et Hassen Zouheir, dont son bureau est situé au 37 rue la République - Sousse, le 19/10/2023, et des documents qui l'accompagnent, notamment le certificat de dépôt d'argent, numéro c233491 du 19/10/2023 et quittance d'assurance d'argent n°M047213 daté le 21/10/2022 délivrés suite à la demande d'assurance d'argent émis par l'huissier de la justice, monsieur Ben Latifa Karim le 21/10/2022 et déposé à la recette des finances de Trocadéro - Sousse, qui comprenait l'assurance du montant de : 51 150 000 DT, provenant de vente de biens meubles appartenant à la société débitrice BECT-RI dont son représentant légal.

En vertu d'un procès-verbal de vente obligatoire, établi par l'huissier de la justice susmentionné, selon son exploit n°4199/4198 du 9/10/2022.

Il a été ordonné l'ouverture des procédures de distribution des deniers. Sur la base de ce qui a été mentionné ci-dessus :

Toute personne souhaitant participer à la distribution des deniers doit présenter ses arguments au greffe du tribunal dans les trente jours suivant la publication au Journal Officiel ou s'adresser au greffe avec une lettre recommandée.

Dans le cas contraire, son droit à cette participation sera perdu. Dans ce cas, il devra introduire une demande de part par l'intermédiaire d'un avocat dont le cabinet est légalement le siège du créancier choisi. La demande de part devra indiquer les raisons pour lesquelles une dette est préférée à une autre, si nécessaire.

2023S01436VEPA2

Avis aux créanciers

En vertu des articles 467 et 468 du code des procédures civiles et commerciales et de l'ordonnance émis par Mr Walid Yahyaoui juge de distribution de deniers auprès du tribunal de 1ère instance Sousse 2 dans l'affaire 142 pour l'ouverture des procédures de distribution des montants des deniers consignés au profit des créanciers suivant leur ranges et ce suit à la requête de distribution déposée par maître Dhaoui Amel avocate à Sousse agissant pour le compte de banque tunisienne de solidarité envers Mr Moez Aloui sis au 13 rue Malek Ibn Anas Kalaa Sghira Sousse, et ce suite à la consignation des montants des dix mille trois cent quatre vingt quatorze dinars quatre cent quarante-huit millimes (10.394.448) suivant les reçus de consignations n°180091B en date du 25/10/2023 et l'attestation de dépôt n°MO58705 en date du 02/8/2018.

Tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

Cet avis a été rédigé en vertu des articles 466 et 468 du code de procédure civile et commerciale.

2023S01439VEPA2

Jugement de règlement judiciaire

SOCIETE AGORA

Rue Echam n°2 Imm. Aya 1002 Beb Bhar

S.A capital 140 000dt

MF : 1072825Q

En date du 21/3/2023 et conformément aux dispositions de la loi numéro 36 de l'année 2016 en date du 29 avril 2016 concernant les procédures collectives et comme expliqué ci-dessus, le tribunal a statué en première instance :

1. Planifier les dettes de BH BANK

2. Planifier les dettes de la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises BFPME.

La nomination de l'administrateur judiciaire Mokhless Ben Youssef comme Superviseur de l'exécution du programme de sauvetage sous la supervision du juge commissaire madame Saida Bakar.

L'autorisation d'inscrire ce jugement sur le registre de commerce de la société et le publier sur le journal officiel de la République Tunisienne et de transmettre une copie de ce jugement au comité de suivie des entreprises en difficultés économique.

Les frais sont à la charge de la société qui a demandé le règlement judiciaire en la personne de son représentant légal.

2023402873VEPA2

La cession de l'entreprise «KENZA MAROQUINERIE»

I.U : A 0899662

Capital social : 40,000 dinars

Siège social : Rue la bois n°39, zone industrielle, Ksar Said La Manouba - Tunis 2086

En vertu du jugement n°118 rendu par le Tribunal de Première Instance de la Manouba le 21/11/2023 il a été décidé la cession de l'entreprise «Kenza Maroquinerie», son identifiant unique 0899662 A aux tiers, les offres doivent être soumises dans un délai de deux mois à compter de la date du présent jugement et la nomination de Mme Kechaw Amal en tant que juge commissaire et de Mme Khalfi Sihem en tant qu'administrateur judiciaire, qui doit exécuter ce qui lui a été confié conformément au jugement précité.

2023402876VEPA2

Avis au public

Conformément à la décision d'ouverture de la procédure de distribution des deniers, redue par le Juge-commissaire auprès du tribunal de première instance de Tunis 1 sous le n°2068 du 28-11-2023, relative à la distribution de la somme de 21.692,791 DT consignée à la caisse des Dépôts et Consignations en vertu

de la Quittance n°M0008593 du 9-2-2021, et ce selon la demande du Maître Akram Zribi avocat près la cour de cassation représentant le créancier M. Faicel Derbal contre le débiteur saisi M. Farhat ben Abdallah Ayed.

Tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal susmentionné, dans les trente jours de la publication au Journal Officiel de cet avis, ou de la réception de la lettre recommandée. Il doit aussi faire une demande de collocation sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

2023402878VEPA2

Remplacement de l'administrateur judiciaire et mettre fin au mandat des organes de gestion

Société GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION - GIF FILTER

SA au capital de : 10563994 D

Siège social : Route Sousse Km 35 Grombalia

Identifiant Unique : 0006874X

Dans le cadre de la décision d'ouverture des procédures de règlement judiciaire n°260 au profit de la Société GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION GIF émanant du Tribunal de première instance de Grombalia en date du 22/9/2022, le Tribunal a décidé en date du 9/11/2023 de mettre fin au mandat des organes de gestion de la société et la désignation de l'administrateur judiciaire Ridha MAJBRI pour assurer la gestion totale de la société.

En date du 27/11/2023 le même Tribunal a décidé le remplacement de l'administrateur judiciaire Ridha MAJBRI par l'administrateur judiciaire Ameur MANSOUR domicilié à Rue Echam, 2ème Etage, App n°6 - 1002 Tunis Tél : 71830168.

2023402879VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

TUNISIAN HEALTH CARE CENTERS CLINIQUE INTERNATIONALE HANNIBAL (THCC)

Société anonyme

Au capital de 33 000 000 DT

Siège social : Rue de La Feuille d'Erable, Résidence Rivera, Bloc D, Cité Des Pins - Les Berges du Lac 1053, Tunisie

Numéro RNE : 1002042C

Le conseil d'administration a décidé de convoquer l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu vendredi le 29 décembre 2023 à 17h à Rue de la feuille d'érable, Résidence Rivera, Bloc D, cité des pins-Les Berges du Lac 2 - 1053, La Marsa à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et délais de convocation & des modes de présence;

2. Modification et mise à jour de certains Articles des statuts de la société;

3. Adoption de nouveaux statuts modifiés et mis à jour;

4. Pouvoirs pour formalités.

Le Conseil d'Administration informe Messieurs les actionnaires que tous les documents relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour sont tenus à leur disposition au siège de la Clinique Internationale Hannibal durant le délai légal.

Cette annonce vaut convocation personnelle pour tous les actionnaires.

2023R02884SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

TUNISIAN HEALTH CARE CENTERS CLINIQUE INTERNATIONALE HANNIBAL (THCC)

Société anonyme

Au capital de 33 000 000 DT

Siège social : Rue de La Feuille d'Erable, Résidence Rivera, Bloc D, Cité Des Pins - Les Berges du Lac 1053, Tunisie

Numéro RNE : 1002042C

Le conseil d'administration a décidé de convoquer l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu vendredi le 29 décembre 2023 à 16h à Rue de la feuille d'érable, Résidence Rivera, Bloc D, cité des Pins - Les Berges du Lac 2 - 1053, La Marsa à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et délais de convocation & des modes de présence;

2. Ratification de la cooptation de la nomination de Mme Khedija Tnani lors de la réunion du Conseil d'administration du 29/6/2021 ;

3. Distribution de dividendes;

4. Pouvoirs pour formalités.

Le Conseil d'Administration informe Messieurs les actionnaires que tous les documents relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour sont tenus à leur disposition au siège de la Clinique Internationale Hannibal durant le délai légal.

Cette annonce vaut convocation personnelle pour tous les actionnaires.

2023R02885SANB3

Convocation

MEDITERRANEAN HOTELS MANAGEMENT

Société anonyme

Au capital de 8 010 000 D

Siège social : Hôtel Sun Garden - 8050 Hammamet

Identifiant unique : 08713 75A

Messieurs les actionnaires de la société MEDITERRANEAN HOTELS MANAGEMENT sont invités à assister, le samedi 30 décembre 2023, à dix heures du matin au siège social, à l'effet de délibérer en :

Assemblée générale ordinaire, sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2022

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022

- Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2022

- Approbation d'opérations

- Affectation des résultats

- Quitus aux administrateurs

- Pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

Assemblée Générale Extraordinaire, à l'issue de la première, à douze heures sur l'ordre du jour suivant :

- Application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales

- Pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

2023R02898SANB3

Convocation

Société de tourisme et de voyage

Société Touristique et de voyages «Holiday Service»

Société anonyme

Au capital de 2839.000 dinars

Siège social : 1 Boulevard 14 Janvier 2011 - 400 Sousse

MF : 44916 N/A/M/000

RC : B12251997

Suite à la demande du conseil d'administration de la société réunis le 25/10/2023, tous les actionnaires sont convoqués à une assemblée ordinaire le 27 décembre 2023 au siège de la société à 10h du matin pour délibérer l'ordre du jour suivant :

- Renouvellement de conseil d'administration,

- Nomination d'un commissaire aux comptes

- Situation de l'agence

- Questions diverses.

2023S01437SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Générale de Carrière du Sud «SOGECA» S.A

Siège social : Avenue Habib Bourguiba, 4100 Médenine Nord, Médenine

RNE : N°1378093Y

Les actionnaires de la Société Générale De Carrière du Sud «SOGECA» sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui sera tenue le 8/01/2024 à 10 H au 4ème étage de l'immeuble sis au 14 rue Damas, Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification du mode et du délai de convocation;

- Transformation de la forme juridique de la société;

- Adoption de nouveaux statuts ;

- Nomination du Gérant et délégation de pouvoirs;

- Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que tous les documents de l'assemblée sont mis à la disposition des actionnaires à l'adresse sus-indiquée.

2023402875SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale des Associés

Société Tunisienne d'Industrie Automobile (en liquidation)

Société anonyme

Matricule fiscal : 2584X/AM/000

Registre de commerce : B6091996

Le liquidateur de la Société Tunisienne d'Industrie Automobile convoque tous les actionnaires à l'assemblée générale des Associés qui se tiendra le vendredi 29 décembre 2023 à 10 heures du matin au bureau de liquidateur sis au bureau n°13 au 3ème étage de l'immeuble 1 rue des entrepreneurs (par l'avenue de Paris) Tunis, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport d'activité du liquidateur pour la période allant du 01/01/2023 au 30 novembre 2023.

2- Exposé sur la situation des dossiers contentieux en cours

3- Exposé sur certains points figurants dans les états financiers 2012

4- Renouvellement du mandat du liquidateur.

5- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des procédures des dépôts et de publications légales et pour toutes les opérations qui en découlent.

Cet avis est considéré comme une convocation personnelle à tous les associés.

2023402880SANB3

DIVERS

Avis au public

Perte de titre de Propriété

Je soussigné Jmili Boubaker titulaire de la carte d'identité nationale n°01364228 déclare par la présente la perte du titre de propriété Sanad n°07/30821 en date du 3/11/2010 Sujet du titre foncier n°53405 Bizerte.

2023R02876DIVD2

Certificat de perte

Je soussigné pharmacien Kalai Mohamed Nejib titulaire de la carte d'identité numéro 00476534 délivrée le 26 juin 2018.

Je dis bien que j'ai perdu mon titre constitutif de propriété numéro : 101741 Tunis, situé à la rue souk el Nse numéro 10 Tunis.

2023R02879DIVD2

Vente d'un terrain à Bouhjar

STE D'ELEVAGE de Monastir - SA

Cité ElAgba route de Khnis 5000 Monastir

Identifiant unique : 009021 VPM/000

En exécution de l'ordonnance rendue par le juge de l'entreprise du tribunal de première instance de Monastir du

10/10/2023 l'administrateur judiciaire informe le public qu'il compte mettre en vente au plus offrant après réduction de 10% de la valeur de l'expertise du terrain d'une superficie de 14936 m² et objet du titre foncier n°51571 Monastir aux conditions suivantes :

- Valeur après réduction de 10% : 4.704.840,000 DT

- Caution : 100.000,000 DT

- Dernier délai de remise des offres vendredi le 15/12/2023

- Les offres sont envoyées selon cahier des charges à l'administrateur judiciaire Naoufel Bouzgarrou dont l'adresse est 11 avenue Tahar Sfar 4000 Sousse, Tél : 29.452.878/98.240.982.

2023S01434DIVD2

Avis

Monsieur Ridha Khalaf porte à la connaissance du public la perte de son titre d'un terrain de superficie 564 m² contenant une maison sise à la route Gremda Markez Kamoun km 6 Sfax. Par conséquent il prétend avoir une deuxième copie originale qui remplacera le titre perdu. Toute opposition est recevable au bureau du notaire Ben Amira Ezzeddinne à la Médina arabe n°7 rue des Notaires Sfax. Toute opposition qui parvient après les 30 jours.

2023X01548DIVD2

Avis

Madame Souad bent Elhedi Bouzid et ses sœurs Semia, Najla et Salma annoncent que leur titre de propriété et le titre de propriété de leur mère Mabrouka Elallouche (acte de partage) rédigé le 25 mai 1987 par les deux notaires Taher Sallemi et Zohair Kallel de la totalité de terrain d'une superficie de 116 m² sis entre la route de Mahdia et la route de Tunis km 3 Sfax. Par conséquent, ils veulent en extraire une deuxième copie originale qui remplacera le titre perdu. Toute opposition est recevable au bureau de maître notaire Dhouib Brahim sis à l'avenue Elhabib Bourguiba Sakiet Ezzit Sfax. Toute opposition qui parvient après les 30 jours qui suivent la publication de cet avis au j.o.r.t est considérée comme nulle et non avenue.

2023X01550DIVD2

Rectificatifs

Rectificatif

L'annonce n°2023R02594SODB1 publiée au Journal officiel n°129 en date du 7 novembre 2023, page n° 2630 des annonces légales, réglementaires et judiciaires :

Lire comme suit :

- Le montant du capital souscrit est de 12.500 mille dinars.

Au lieu de :

- 25.000 mille dinars.

Lire comme suit :

- Le nombre d'actions qui seront souscrites et libérées en numéraire, et dont le paiement est actuellement requis, est de 250 actions, correspondant à 12.500 mille dinars.

Au lieu de :

- Le nombre d'actions qui seront souscrites et en échange en numéraire : le montant à payer au début; 50 actions pour 25.000 mille dinars.

Lire comme suit :

- La valeur nominale des actions à émettre est de 50 dinars par action.

2023R02893RECZ9